

Crise financière, crise économique et crise sociale : quelles conséquences sur l'évolution de la pauvreté ?

Crise, marché du travail et pauvreté

Jean-Luc OUTIN
Centre d'économie de la Sorbonne

Au-delà de la caractérisation macro-économique de la situation actuelle et de ses perspectives à court ou moyen terme, il est indispensable d'en appréhender les conséquences sociales. Sans doute, l'ampleur et la durée de la crise économique sont deux dimensions qui influent directement sur ses répercussions. Si la première est d'ores et déjà manifeste comme l'attestent les ruptures de séries intervenues pour la plupart des indicateurs à partir de la mi 2008, la seconde reste encore incertaine.

Quoi qu'il en soit, le caractère multidimensionnel de la pauvreté et sa dimension dynamique impliquent de ne pas limiter l'appréhension des effets sociaux de la crise à tel ou tel aspect particulier. Les dimensions monétaires, subjectives et en conditions de vie de la pauvreté s'inscrivent dans des temporalités propres et revêtent une acuité différente selon les situations initiales des personnes, leur capacité à s'adapter ou leurs perspectives de changement. De même, l'appréhension de la pauvreté en termes d'exclusion des droits sociaux liés à la santé, au logement, à la formation et à l'emploi rend nécessaire la prise en compte des conditions institutionnelles (réglementaires, organisationnelles, financières, humaines, etc.) qui visent à concrétiser ces droits. Or, l'allocation des ressources correspondantes fait l'objet de compromis entre les différents acteurs sociaux dont la révision est rarement instantanée, même pour faire face à une situation de crise majeure.

Dans ce contexte, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a engagé une double démarche pour apporter sa contribution au débat public concernant l'évolution de la pauvreté. D'une part, à travers une réflexion générale, il s'agit de recenser les différents canaux par lesquels la crise économique engendre et/ou accentue des processus de paupérisation qui affectent les différentes populations, à des degrés divers. Le caractère systémique de la crise noté par la plupart des analystes conduit, en effet, à envisager des manifestations et des effets multiples, les uns transitoires, les autres plus pérennes. D'autre part, à partir de travaux particuliers¹, l'appréhension de phénomènes émergents cherche à améliorer le suivi des situations de pauvreté et de leurs transformations. Il s'agit de déceler les faits nouveaux qui apparaissent en matière de pauvreté, qu'ils s'inscrivent dans des processus lents associés aux transformations économiques et sociales générales ou qu'ils découlent de chocs soudains.

Quelle que soit la dimension retenue, la question de l'évolution de la pauvreté est à aborder simultanément en termes d'extension (variation du nombre de personnes touchées),

¹ L'ONPES a ainsi lancé trois types de travaux portant sur les indicateurs d'alerte relative à la pauvreté et à l'exclusion à travers le repérage des sources statistiques existantes, une enquête auprès des acteurs de terrain et une démarche participative visant l'association des personnes en situation de pauvreté à la connaissance des phénomènes. Ces travaux, confiés au Crédoc, à Oxalis et à Valeur +, sont en cours de réalisation. Par ailleurs, l'ONPES a confié à l'OFCE le soin d'élaborer plusieurs scénarii sur les prévisions de croissance à l'horizon 2010 pour éclairer les conséquences sociales de la crise. De même, le groupe Alpha a été sollicité pour appréhender d'un point de vue qualitatif, les processus liés à la crise actuelle susceptibles de générer de nouvelles situations de pauvreté et/ou d'accentuer les situations de pauvreté existantes.

d'intensification (aggravation de la situation des personnes pauvres) et de réversibilité (probabilité de sortie). D'un point de vue global, ces trois conséquences sont étroitement liées à l'ampleur et à la durée de la crise, qui interviennent l'une et l'autre de manière spécifique. Ainsi, par exemple, l'ampleur de la récession détermine non seulement l'importance de la population touchée mais aussi son hétérogénéité ; de même, sa durée et les phénomènes de files d'attente qu'elle engendre influencent directement les inégalités qui marquent les sorties de la pauvreté.

Ces considérations générales fournissent le cadre dans lequel s'inscrit la réflexion de l'ONPES pour repérer les conséquences en termes de pauvreté de la dégradation du marché du travail, dans la mesure où celle-ci s'accompagne d'une réduction de l'emploi, d'une augmentation du chômage, de l'allongement de sa durée, etc. Cette première approche, à partir des manifestations les plus visibles de la crise actuelle, devra être complétée par des analyses apportant d'autres éclairages sur l'évolution des conditions de vie des ménages, les perceptions subjectives des processus d'appauvrissement ou bien encore les conséquences sur les politiques locales de lutte contre la pauvreté.

1. Crise financière et crise économique : éléments de contexte et de prévision

Apparue au cours de l'été 2007 aux Etats-Unis, la crise financière s'est propagée en quelques mois bien au-delà de sa sphère propre pour revêtir un caractère systémique et atteindre l'économie réelle de la plupart des pays. Les défaillances observées sur le marché du crédit hypothécaire par le biais duquel les ménages américains à bas revenu avaient été incités à acquérir leur logement ont débouché sur une crise de confiance généralisée à l'automne 2008, en relation avec les innovations financières des années récentes. Alors que dans la période antérieure, les instruments financiers étaient principalement destinés à assurer le fonctionnement de l'économie réelle en favorisant le financement de l'investissement et de la dette publique, la trésorerie des entreprises ou l'accès au logement, les années 90 marquent une rupture (Boyer, 2008). Celle-ci est caractérisée par un développement autonome de l'activité financière aboutissant à une déconnexion entre le financement de l'économie et la prise de risque. L'apparition de mécanismes d'épargne sophistiqués, les produits dérivés, combinant des créances d'origine variée à travers la *titrisation* en est l'une des illustrations. Permettant à un agent économique particulier de se protéger des risques en le transférant à d'autres, cela a eu une double conséquence : l'accroissement de la prise de risque et sa dilution à un grand nombre d'agents interdépendants².

La particularité de la crise actuelle, relevée par de nombreux observateurs, réside dans la concomitance de plusieurs dimensions dont la combinaison fait craindre une durée et une intensité particulièrement importantes : crise de liquidité en relation avec la crise de confiance qui a émergé entre les acteurs du secteur bancaire, crise financière découlant d'une dépréciation forte et rapide de la valeur des actifs et de l'obligation de provisionner les pertes correspondantes en relation avec les nouvelles règles comptables, crise économique du fait de la détérioration de la solvabilité des agents et de leurs anticipations ce qui les conduit à

² Plus largement, certains économistes ont souligné la particularité des marchés financiers (Aglietta, 2008). En effet, contrairement à ce qui se passe sur le marché des biens et services et contribue à leur régulation, l'accroissement de la valeur des actifs financiers tend à augmenter la demande correspondante. De plus, l'importance des acquisitions à crédit qui s'y déroulent engendre un processus quasi sans limite entre la hausse du crédit et celle du prix des actifs. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de prix d'équilibre entre la demande et l'offre de crédit. D'où une situation intrinsèque d'instabilité.

restreindre l'achat de certains biens de consommation et à différer leurs investissements. Apparue dans des domaines particuliers, comme l'immobilier, la crise se propage à la plupart des secteurs, même s'ils ne sont pas tous touchés avec la même ampleur et si, pour certains, le retournement conjoncturel révèle une situation qui était structurellement fragile. De même, si tous les pays ne sont pas affectés avec une intensité équivalente, l'interdépendance des économies, particulièrement marquée entre les Etats-Unis et l'Europe et entre les différents pays de celle-ci, confère à cette crise une dimension internationale qui en accentue la gravité.

À la fin de l'année 2008, de nombreux observateurs escomptaient encore une contraction modérée de l'activité pendant six à huit mois. Au début de l'année 2009, le pessimisme est plus marqué puisque les prévisions élaborées pour l'ensemble des pays de l'OCDE, font état d'une contraction du PIB de l'ordre de 4,3 % pour 2009. Cette évolution défavorable pourrait se poursuivre cours de l'année 2010, bien qu'à un rythme nettement moindre (- 0,1%). Pour la zone euro, les estimations correspondantes prévoient des baisses respectives de 4,1% et de 0,3%. En France, le PIB baisserait de 3,3% en 2009 puis de 0,1% l'année suivante. Dans ces conditions, le taux de chômage s'élèverait à près de 11% à la fin de l'année 2010. Pour sa part, l'OFCE estime que l'économie française devrait perdre environ 800 000 emplois en 2009 et 2010, ce qui induirait un taux de chômage de 10,7% à la fin de l'année prochaine. Malgré cette évolution très défavorable, l'OFCE juge que la France paraît mieux armée que ses principaux partenaires européens pour affronter la crise, grâce à sa moindre exposition au commerce extérieur, à son modèle social plus développé et son marché du travail moins précaire, ainsi qu'au moindre endettement de ses ménages.

Sans doute, l'exercice de prévision est délicat à réaliser dans la mesure où la dynamique propre de la crise actuelle peut se trouver enfin infléchie par l'effet des différents plans de relance que les États ont mis en œuvre. Cependant, ainsi que le note l'Insee, « leur impact dépendra de la réaction des agents, et notamment du retour ou non de la confiance. Selon les cas, un supplément de revenu des ménages pourrait ainsi être soit consommé, participant au mouvement de relance, soit largement épargné, ce qui viendrait amoindrir les effets attendus ». L'OFCE souligne que les créations nettes d'emplois n'interviendront qu'après un retour à un rythme de croissance de l'ordre de 1,5%, soit après 2010, sans exclure un scénario moins favorable de reprise en L aboutissant à un marasme de longue durée, selon le modèle du Japon au cours des années 1990 (OFCE, 2009).

Notes de conjoncture de l'Insee (décembre 2008, mars 2009)

Extraits des résumés

Dans sa note de conjoncture de décembre 2008, l'Insee notait que « *le ralentissement généralisé à l'œuvre depuis l'été 2007 s'était déjà transformé en un repli modéré de l'activité au troisième trimestre 2008. Le regain de tensions financières qu'a entraîné la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers a encore assombri les perspectives d'activité* ». Trois mois plus tard, il soulignait que « *au quatrième trimestre 2008, le recul de l'activité mondiale a été plus prononcé que prévu (...): -1,8 % dans les économies avancées au lieu de -0,9 % ; -1,2 % en France au lieu de -0,8 %. L'activité industrielle et le commerce mondial se sont en particulier très fortement contractés* ».

Dans ces conditions, « *l'activité devrait ainsi de nouveau se replier au premier trimestre 2009, en France (-1,5 %) comme dans l'ensemble des économies avancées (-1,5 %). Toutefois, un repli moins marqué est attendu au deuxième trimestre (-0,6 % en France, -0,7 % dans les économies avancées) du fait notamment de la montée en puissance des plans de relance* ».

Quoi qu'il en soit, l'Insee estimait que « ***l'acquis de croissance pour l'année 2009 à l'issue du deuxième trimestre serait très nettement négatif (-2,9 %)*** ».

De manière générale « *Les principaux aléas autour de ce scénario ont trait naturellement à l'évolution dans les mois à venir d'un système financier toujours très instable, mais aussi à l'intensité de l'ajustement des dépenses des entreprises et à l'ampleur de l'impact des plans de relance* ».... Or, deux incertitudes principales entourent leur impact : « *La première porte sur la capacité des États à accélérer les délais de mise en œuvre de l'investissement public. La seconde porte sur l'impact des sommes*

versées aux ménages : il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces sommes seront épargnées ou consommées, dans un contexte de forte incertitude sur l'évolution de leurs revenus et de leur patrimoine ».

« La hausse du chômage s'accroîtrait dans la plupart des pays : le taux de chômage atteindrait ainsi 8,8 % en France métropolitaine au deuxième trimestre 2009, contre 7,3 % un an plus tôt ».

2. Emploi, chômage et pauvreté

Dans son dernier rapport, l'ONPES notait qu'en 2005, le taux de pauvreté monétaire (à 60% du revenu médian) était de 6,8% pour les actifs employés, de 13,3% pour les inactifs et de 34% pour les chômeurs. À l'évidence, l'emploi protège bien plus de la pauvreté que ne le font le chômage ou l'inactivité, même si les situations qualifiées de pauvreté au travail se sont développées depuis quelques années.

En effet, le chômage n'induit pas systématiquement et immédiatement une situation de pauvreté monétaire, du fait, notamment, des mécanismes de protection sociale associés ; à l'inverse, l'emploi ne permet pas toujours à un ménage d'accéder à des ressources lui permettant de dépasser le seuil de pauvreté monétaire. Ainsi, le nombre de « travailleurs pauvres », estimé pour 2005 à 1,74 millions de personnes selon la définition française, montre que l'emploi n'est pas systématiquement protecteur, notamment s'il s'agit d'un emploi salarié à temps partiel ou d'une activité indépendante. Ces deux formes d'emploi et d'activité concernaient respectivement 21% et 27% des travailleurs pauvres de 2005. Pour ceux qui occupaient un emploi à plein temps toute l'année (les trois quarts des travailleurs pauvres), la composition familiale du ménage (un conjoint inactif, plusieurs enfants, etc.) combinée avec un salaire faible était à l'origine d'une telle situation.

Pour éclairer les conséquences sociales de la crise économique actuelle et plus précisément les liens entre la dégradation du marché du travail et l'évolution de la pauvreté, au moins trois dimensions doivent être combinées. D'abord, la diversité des relations d'emploi et la variété des stratégies développées par les entreprises pour ajuster quantitativement et qualitativement leurs effectifs à leur activité productive nécessitent d'appréhender les multiples formes prises par les situations de chômage pour en mesurer les évolutions relatives. Ensuite, il faut s'intéresser aux inégalités qui marquent les flux de passage entre l'emploi et le chômage du point de vue des populations concernées. Les modalités d'ajustement utilisées par les entreprises, les secteurs d'activité les plus directement touchés, la qualification des emplois supprimés, etc., ont des conséquences directes sur les catégories de main-d'œuvre concernées. Enfin, les mécanismes de protection sociale les plus directement liés au marché du travail, comme les dispositifs d'indemnisation du chômage, ont une incidence directe sur les conséquences financières du passage par le marché du travail. De même, les politiques d'emploi, à travers les dispositifs de formation ou d'emplois aidés, contribuent de deux manières complémentaires. En tant que formes de traitement social du chômage, ces mesures évitent ou atténuent les phénomènes de paupérisation ; à travers leur incidence sur le maintien des qualifications antérieures ou l'acquisition de nouvelles compétences, elles peuvent faciliter le retour à l'emploi et les conditions macro-économiques de la croissance ultérieure (Erhel, 2009).

2.1 Réduction d'activité et réduction du temps travaillé

Confrontées à une diminution de leur activité, les entreprises peuvent ajuster le volume d'heures travaillées, avant de recourir à des suppressions d'emploi, en complément d'une politique salariale conduisant à une limitation stricte des augmentations générales ou individuelles, fixes ou variables des rémunérations.

Au moins deux formes de réduction du temps de travail ont été mises en œuvre au cours des derniers mois. L'utilisation des jours de compensation liés aux accords de réduction de la durée du travail à 35 heures et d'annualisation du temps de travail a permis, à court terme, un maintien de l'emploi et du revenu de certains salariés dans des secteurs d'activité tels que l'automobile. Cet usage est réglementairement préalable au recours au chômage partiel. Celui-ci permet à une entreprise rencontrant des difficultés en raison de la conjoncture d'éviter les licenciements pour motif économique tout en limitant la baisse de rémunération subie par ses salariés. Cependant, différents travaux ont montré que le recours au chômage partiel n'évitait pas véritablement les licenciements économiques, mais qu'il contribuait plutôt à les différer dans le temps (Calavrezo *et al.*, mars 2009).

Si la couverture sociale associée aux situations de chômage partiel limite les risques de pauvreté monétaire, cette forme de chômage, combinée à la disparition des formes complémentaires ou variables de rémunération antérieures, peut contribuer au développement de situations de pauvreté en emploi.

L'indemnisation du chômage partiel

En application de ce dispositif, les salariés qui subissent une perte de salaire en raison, soit d'une fermeture temporaire de leur établissement, soit d'une réduction temporaire de leur temps de travail en deçà de la durée légale de travail, bénéficient d'une indemnisation au titre du chômage partiel.

L'indemnisation versée pour chaque heure de travail perdue comprend :

- une allocation spécifique de chômage partiel, financée par l'Etat ; elle s'élève à 3,84€ par heure pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 3,33€ pour celles dont l'effectif est supérieur.
- une indemnité complémentaire, financée par l'employeur, dont le montant est fixé par accord collectif.

Certains salariés sont exclus de ce dispositif : les saisonniers (sauf exception) et les salariés à temps partiel dont le salaire hebdomadaire habituel est inférieur à 18 fois le SMIC horaire, soit 156,78 EUR au 1er juillet 2008 ; de même, ne peuvent en bénéficier ceux dont le chômage, causé par la fermeture temporaire de leur établissement, se prolonge pendant plus de 6 semaines ainsi que les employés sous convention de forfait en heures ou en jours et soumis à une réduction de leur temps de travail.

L'allocation spécifique de chômage partiel est attribuée dans la limite d'un contingent annuel d'heures indemnisables fixé à 800 heures (ou 1 000 heures dans les industries du textile, de l'habillement et du cuir, pour l'industrie automobile et ses sous-traitants, qui réalisent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec elles, et le commerce de véhicules). Dans les entreprises pratiquant une durée du travail hebdomadaire fixe, les heures indemnisables correspondent à la différence entre le nombre d'heures normalement travaillées sur le mois et le nombre d'heures réellement travaillées.

Les salariés perçoivent, pour chaque heure chômée, une indemnité (comprenant l'allocation spécifique de chômage partiel et l'indemnité complémentaire) égale à 60 % de leur rémunération horaire brute, sans pouvoir être inférieure à 6,84 euros/heure.

Ces indemnités sont versées mensuellement, à la date normale de paiement par l'employeur.

Elles sont soumises à contribution sociale généralisée (CSG) et à contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

(source ministère du Travail)

Cependant, les dernières statistiques disponibles concernant les salariés en chômage partiel sont antérieures à l'année 2008. Elles ne permettent donc pas d'appréhender précisément l'importance actuelle du phénomène dont les médias se font l'écho régulièrement. On sait simplement que les crédits de 2008 prévus par l'État pour la couverture de cette forme de chômage se sont élevés à un peu plus de 50 millions d'euros contre environ 20 millions au cours des années précédentes ; de plus, 60% de cette enveloppe a été consommé au cours du seul mois de décembre 2008 (Calavrezo *et al.*, 2009).

2.2 Réductions d'emploi et croissance du chômage

L'emploi salarié du secteur concurrentiel diminue de 100 500 postes sur l'ensemble de l'année 2008 (soit - 0,6%). Après une augmentation (+ 34 400) en début de période, la baisse s'amorce au 3ème trimestre (- 28 100 postes) et s'accélère ensuite (-106 800 postes au 4ème trimestre). L'industrie, la construction et les services marchands sont particulièrement touchés avec une réduction très forte de l'intérim au cours de la dernière période (- 13,3%, soit 79 500 postes en moins, au dernier trimestre 2008). Dans le tertiaire principalement marchand, hors intérim, seul le secteur des services aux particuliers reste dynamique tandis que les créations d'emploi privé se poursuivent dans les secteurs non marchands (Ponceau et Domens, 2009).

La dégradation du marché du travail en France

Note de conjoncture de l'Insee

Décembre 2008

Le recul de l'emploi s'amplifierait début 2009

Dans le sillage de la contraction de l'activité, l'économie française continuerait de perdre des emplois fin 2008 et ces pertes s'amplifieraient début 2009. L'emploi se replierait au total de près de 100 000 postes au deuxième semestre 2008 puis de près de 170 000 postes au premier semestre 2009. Les secteurs marchands non agricoles perdraient près de 150 000 postes au deuxième semestre 2008 et plus de 210 000 postes au premier semestre 2009. L'industrie continuerait à perdre des emplois alors que la construction commencerait à le faire au début de 2009. En revanche, l'emploi salarié non marchand et l'emploi non salarié continueraient de progresser. Le grand nombre d'entrées prévues en contrat aidé permettrait en particulier de stopper la baisse du nombre de bénéficiaires observée en 2008, et même d'en accroître légèrement les effectifs.

Le chômage repartirait à la hausse

La baisse du chômage, amorcée depuis 2006, s'est enrayée avec le retournement de la conjoncture au deuxième trimestre 2008. Du fait des nombreuses pertes d'emplois attendues, le chômage augmenterait fin 2008 et début 2009. Le taux de chômage au sens du BIT pour la France métropolitaine s'établirait ainsi à 8,0 % en moyenne au deuxième trimestre de 2009, retrouvant de ce fait les niveaux prévalant à la mi-2007.

À partir de l'enquête Emploi, l'Insee calcule que le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8,2% de la population active pour la France entière au 4ème trimestre 2008³. Pour la métropole, ce taux est de 7,8% ce qui correspond à 2,2 millions de personnes et à une augmentation de 0,6 point par rapport au troisième trimestre 2008.

Cependant, la prise en compte de la multiplicité des situations intermédiaires entre les états cardinaux de chômage, d'emploi et d'inactivité, synthétisée, dès le début des années 1980, à travers la notion de halo du chômage, permet de mieux caractériser l'ampleur des manifestations de la crise de l'emploi (Cézard, 1986).

L'enquête Emploi permet d'appréhender ainsi une population de personnes sans emploi qui souhaitent travailler⁴. Celle-ci s'élève à 2,820 millions au quatrième trimestre 2008, ce qui représente 5,7% de la population de 15 ans ou plus contre 5,5% un an auparavant. De même, elle mesure une population en sous-emploi qui correspond à des personnes en emploi mais

³ Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui remplit les conditions suivantes : elle n'a pas travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence, elle est disponible pour travailler dans les deux semaines et elle a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

⁴ Cette population est plus large que la précédente car elle inclut, d'une part, des personnes qui ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement pour travailler et, d'autre part, des personnes qui n'ont pas systématiquement effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent.

souhaitant travailler davantage⁵. Au quatrième trimestre 2008, le sous-emploi touche 1,350 million de personnes, soit 5,2% des personnes en emploi. Les femmes constituent presque 71% de ce groupe. La forte augmentation des effectifs observée depuis le début de l'année 2008 s'explique principalement par le développement du chômage partiel et touche particulièrement les hommes (Insee, 2009). Par ailleurs, il conviendrait de prendre en compte également les personnes qui sont classées comme étant en emploi ou comme inactives, mais dont « la situation réelle s'apparente au chômage » (Gautié, 2009). On sait, par exemple, qu'une partie des salariés concernés par un plan social ne sont pas considérés comme des demandeurs d'emploi devant s'inscrire à Pôle emploi pendant la période au cours de laquelle ils bénéficient d'un accompagnement particulier. Sans doute, les mécanismes de protection les concernant doivent faciliter leur réinsertion professionnelle ; s'ils contribuent, à court terme, à éviter le déclenchement d'un processus d'appauvrissement monétaire trop marqué, ils n'évitent pas les chocs multiples provoqués par la rupture d'une appartenance parfois longue à un collectif de travail.

En février 2009, Pôle emploi a recensé 3 820 200 demandeurs d'emploi inscrits, toutes catégories confondues en France métropolitaine, soit une augmentation de 9,8% sur un an et de 2,2% sur un mois (DARES, 2009). Parmi cet ensemble, les inscrits devant réaliser des actes positifs de recherche d'emploi qui en constituent la grande majorité (89%) voient leurs effectifs augmenter de 10,4% en un an ; ce taux s'élève à + 19% pour ceux qui sont sans emploi (catégorie A), alors qu'il baisse de 11,8% pour ceux qui exercent des activités réduites de plus de 78 heures mensuelles (catégorie C). La tendance à la diminution du nombre d'inscrits qui s'était interrompue à la fin de l'année 2007, s'est inversée en août 2008, après une relative stabilité au cours du premier semestre. De manière symétrique, le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi chute de 29,3% en un an.

Dans ce contexte, si toutes les catégories de main-d'œuvre sont touchées, la situation des jeunes et celle des hommes se dégradent le plus fortement : sur un an, les effectifs des premiers (en catégorie A) augmentent de 32% et ceux des seconds de 28% (soit + 45,7% pour les hommes de moins de 25 ans).

La prise en compte des motifs d'inscription à Pôle emploi illustre les formes que prend la dégradation du marché du travail. Plusieurs phénomènes se dessinent. En premier lieu, la détérioration ne se limite plus aux segments les plus flexibles, mais elle touche les formes d'emploi les plus stables. Ainsi, les entrées après une mission d'intérim ou un contrat à durée déterminée, à l'origine de 35% des inscriptions (cat A, B, C) en février 2009, sont en hausse de 10% sur un an, mais en baisse de 3,5% sur le dernier mois. En revanche, les licenciements économiques qui engendrent 4,1% des inscriptions de février 2009 sont en forte hausse (+ 31,4% sur 12 mois et + 3,1% sur un mois). En second lieu, elle s'accompagne d'un phénomène de blocage. Globalement, celui-ci est illustré par la diminution des sorties de Pôle emploi, notamment pour reprises d'emploi déclarées (-23,2% sur un an). Ce phénomène est particulièrement préjudiciable aux personnes qui entrent sur le marché du travail (premières entrées ou reprises d'activité) dont le nombre a augmenté de 20% au cours des douze derniers mois. Cette rigidification du marché du travail s'observe aussi à travers la baisse du nombre des démissions (- 7,8%).

L'augmentation rapide des entrées en chômage à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim que l'on a observée dans les derniers mois de 2008 montre que les entreprises ont utilisé en priorité ces formes d'emploi et les salariés

⁵ Le sous-emploi recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et sont disponibles pour le faire. Il inclut également les personnes qui ont travaillé involontairement moins que d'habitude du fait de chômage technique, etc.

correspondants pour ajuster très rapidement leurs effectifs à l'évolution de leurs carnets de commande. Les caractéristiques professionnelles de ces salariés (qualification et salaire, ancienneté, secteurs d'activité, etc.) laissent présager une précarité économique qui ne se résume pas à la seule durée limitée de leur contrat de travail. Cette précarité peut se révéler plus ou moins rapidement lors du passage par le chômage, selon les modalités de prise en charge sociale et avec une ampleur plus ou moins grande, selon l'allongement de la période de non-emploi.

Concernant les licenciements économiques dont le nombre augmente maintenant fortement, les conséquences en termes de revenu dépendent de multiples facteurs tels que l'ancienneté, le salaire antérieur, la qualité des plans sociaux mis en place, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise, etc. De même, le rapatriement chez les donneurs d'ordre de tâches externalisées a reporté sur la main-d'œuvre des entreprises sous-traitantes les risques afférents à la réduction d'activité. Or, les conditions tant de rémunération que de rupture éventuelle du contrat de travail y sont généralement moins favorables, ce qui n'est pas sans incidence, en cas de chômage, sur la protection des salariés correspondant et notamment sur leur revenu de remplacement.

Enfin, un autre aspect tient aux difficultés accrues à (re)prendre un emploi pour toutes les personnes qui se trouvent sur le marché du travail. Le déséquilibre quantitatif de celui-ci se double d'une concurrence accrue entre les catégories de main-d'œuvre, ce qui peut provoquer l'éviction durable des plus vulnérables. Les jeunes sans expérience professionnelle suffisante, les femmes qui reprennent une activité après une interruption, les chômeurs de longue durée, les travailleurs peu qualifiés ou dont la qualification était spécifiquement liée à l'emploi antérieur ou encore les salariés vieillissants voient leurs opportunités de sortie du chômage se réduire. Sans doute, la durée de la crise est-elle un facteur déterminant pour déclencher ces processus d'exclusion professionnelle. Les modalités de prise en charge des chômeurs peuvent à l'inverse les atténuer. De manière plus générale et sur un plus long terme, cette question est à relier avec celle de la réversibilité différenciée des situations individuelles lorsque la reprise de l'activité économique permettra un reflux du chômage. Globalement, on sait que les inégalités dans les flux d'entrée se doublent d'inégalités dans les flux de sortie, du fait d'un phénomène de file d'attente. Bien que l'abordant sous un angle particulier, les travaux portant sur les salariés licenciés soulignent que l'intensité des difficultés de reclassement varie fortement en fonction de la qualification et de la taille de l'entreprise (Bruggeman et Gazier, 2008). Le risque de rupture débouchant sur un processus d'exclusion professionnelle marqué est important lorsque la qualification est faible ou très spécifique à une entreprise particulière ; il est accentué pour les salariés issus des petites unités. Celles-ci semblent, notamment, moins à même d'utiliser les dispositifs publics. L'organisation de ces derniers pour l'accompagnement des PME et l'intermédiation auprès des salariés les plus défavorisés gagnerait à être plus territorialisée, ciblée et tournée vers l'appui et l'accompagnement (Bertrand et Hillau, 2008).

2.3 Croissance du chômage et ancienneté de chômage

Parmi les demandeurs d'emploi (catégorie A,B,C) inscrits en février 2009, 30,3% le sont depuis plus d'un an. L'importance des flux d'entrées récents explique que leur part dans l'ensemble des inscrits soit en diminution, alors même que leur nombre est en augmentation (+2,2% sur les douze derniers mois). Là encore, l'inversion de tendance qui intervient au cours de l'été 2008 est très nette par rapport à la baisse régulière que l'on observait depuis plusieurs années.

La prise en compte des différentes anciennetés de chômage, au début de l'année 2009, illustre aussi le blocage du marché du travail. D'une part, on observe que parmi les inscrits depuis

plus d'un an, ceux qui le sont depuis un à deux ans voient leurs effectifs s'accroître le plus en février 2009 (+8,8% sur douze mois). Le processus d'exclusion du marché du travail qui se renforce à leur rencontre semble s'amorcer en amont comme l'illustre, pour la même période, la forte croissance du nombre d'inscrits de trois à six mois (+20,1%). On peut craindre un vieillissement de la cohorte correspondante qui débouche dans quelques mois sur une forte augmentation du chômage de plus d'un an. D'autre part, parmi les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans, l'évolution est plus contrastée. La baisse de leur nombre au cours des derniers 12 mois (-3,8%) fait place, maintenant, à une augmentation modérée (+1,1% sur un mois). Dans ces conditions, le renouvellement de la population correspondante semble laisser une moindre place aux comportements de découragement, la rendant ainsi plus visible.

2.4 Chômage et indemnisation des chômeurs

La question des liens entre le chômage et la pauvreté monétaire est directement liée aux caractéristiques des mécanismes d'indemnisation des demandeurs d'emploi. On sait que le système français est marqué par deux caractéristiques principales : d'une part, l'intervention, à titre principal, de deux dispositifs différents, le régime d'assurance chômage et le régime de solidarité si l'on met à part les mécanismes de préretraite ou de formation, et, d'autre part, la couverture partielle du risque chômage quitte à ce que d'autres formes de prise en charge interviennent, notamment au titre de la pauvreté. D'ailleurs, l'ONPES, a retenu, parmi ses indicateurs centraux de pauvreté, la part des demandeurs d'emploi non indemnisés pour souligner les conséquences d'une telle situation.

Globalement, 50,2% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en janvier 2009, qu'ils soient ou non dispensés de rechercher un emploi, sont indemnisés au titre du chômage. Cela représente un effectif de 1 876 000 personnes, en augmentation de 10% sur un an. Si l'on considère les seuls inscrits devant rechercher un emploi (catégories A, B, C, D), la part des indemnisés s'élève à 60,6% pour le mois considéré ; ils sont 50,1% à relever du régime d'assurance chômage et 10,5% du régime de solidarité nationale. Du fait de l'importance des entrées en chômage à la suite d'une perte d'emploi, l'intervention du régime d'assurance s'étend (+2,1pt sur un an), tandis que celle du régime de solidarité se rétracte (-1,4pt).

Quoi qu'il en soit, ces chiffres appellent deux commentaires principaux. En premier lieu, ils soulignent, une nouvelle fois, l'importance du nombre de chômeurs inscrits qui ne bénéficient pas d'une protection sociale à ce titre. Sans doute, pour une fraction d'entre eux, le report vers d'autres formes de solidarité peut s'opérer. Pour un premier ensemble, notamment les personnes isolées de plus de 25 ans, l'accès au RMI, et demain au RSA de base, offre une prestation sociale dont le rôle en matière de couverture chômage est ainsi conforté. Pour un deuxième groupe, constitué de chômeurs souhaitant reprendre un emploi et ayant un conjoint en emploi, la non-couverture chômage se combine avec le nonaccès à des prestations soumises à critère de ressources strict comme le RMI ; la solidarité familiale est en quelque sorte le substitut de la solidarité collective, alors même que la volonté de reprendre un emploi peut découler d'une détérioration de la situation professionnelle du conjoint (réduction de primes et de la partie variable de la rémunération, chômage partiel, etc.) pour éviter le basculement dans une situation de pauvreté laborieuse. Pour un troisième groupe, constitué principalement de jeunes de moins de 25 ans, le chômage d'insertion se double d'un non-droit au RMI qui laisse sans couverture ceux qui ne peuvent bénéficier d'une aide familiale. Or, on note la croissance très forte du chômage pour cette catégorie d'âge qui se trouve ainsi exposé à un risque élevé de pauvreté.

En second lieu, le lien étroit entre la durée d'affiliation et la durée d'indemnisation dans le régime d'assurance chômage expose une part importante des demandeurs d'emploi à une

déconnexion entre la durée de leur période de chômage et celle de perception de leurs allocations. Tandis que la première tend à s'allonger, la durée des droits reste équivalente, voire même diminue. À cet égard, les nouvelles règles du régime d'assurance devant entrer en application prochainement auront des effets contrastés. Le raccourcissement de la durée minimum d'affiliation à quatre mois devrait améliorer la couverture des salariés les plus précaires et notamment de certains jeunes. De même, la correspondance étroite entre la durée d'affiliation et la durée d'indemnisation améliorera de un à cinq mois la couverture de ceux qui ont une référence à l'emploi inférieure à quinze mois. Simultanément, cela entraîne la réduction des durées maximales de prise en charge de un à sept mois dans un certain nombre de configuration, alors même que la durée du chômage s'allonge. C'est notamment le cas des chômeurs justifiant de seize à vingt deux mois d'affiliation et qui pouvaient prétendre auparavant à vingt-trois mois de couverture. De plus, le retour dans le régime après la reprise d'un emploi de courte durée sera moins favorable. Sans doute, l'effet de ces nouvelles règles sera plutôt favorable au cours des dix-huit prochains mois puisqu'elles contribueront à allonger la durée de couverture, même modestement, des entrants ; leur impact négatif se fera sentir au-delà pour les demandeurs d'emploi de longue durée qui basculeront plus rapidement dans le régime de l'allocation de solidarité spécifique, s'ils peuvent justifier d'une durée d'activité longue et de ressources limitées au sein de leur ménage, ou bien encore du RSA. Mais, ce changement de nature de prestation implique le passage d'une allocation proportionnelle au salaire antérieur à une allocation garantissant un minimum de ressources, celles-ci étant appréciées au niveau du ménage et non pas de l'individu.

La dégradation du marché du travail qui affecte des salariés bien intégrés dans l'emploi s'accompagne, dans un premier temps, d'une amélioration du taux de couverture et permet aux prestations sociales correspondantes de jouer leur rôle d'amortisseur. Cependant, cette détérioration concerne aussi les salariés précaires et les nouveaux entrants qui constituent ensemble la moitié des flux d'entrées à Pôle emploi en février 2009. La situation de crise conduit les entreprises à ne pas renouveler les missions d'intérim et à différer les embauches de jeunes pour contenir leurs effectifs et limiter le recours aux licenciements. Mais cela restreint les possibilités de retour à l'emploi des actifs présents sur ces segments du marché du travail et les expose à une durée de chômage allongée. Dans ces conditions, les inégalités de couverture chômage et les inégalités de chômage peuvent se combiner de manière encore plus aiguë dans la période présente, ce qui peut aggraver les risques de pauvreté des populations les plus exposées à leur combinaison.

De façon plus précise, les données de l'Unedic permettent de connaître les taux de remplacement du salaire net antérieur offert par les allocations du régime d'assurance ou du régime de solidarité, selon que l'emploi de référence était à plein temps ou à temps partiel.

Montant moyen des allocations chômage, du salaire de référence et du taux de remplacement en septembre 2008						
	Assurance chômage (hors formation)			Allocation de solidarité spécifique		
	Population totale	Population temps plein	Population temps partiel	Population totale	Population temps plein	Population temps partiel
Allocation mensuelle moyenne	1 049	1 161	701	438	438	437

(taux net)						
Salaire moyen net	1 508	1 690		964	1 037	
Allocation/salaire	69,6%	68,7%		45,4%	42,2%	

(Source Unedic, France métropolitaine)

Au 30 Septembre 2008, le montant mensuel moyen net obtenu par l'ensemble des allocataires de l'assurance chômage (hors formation) était de 1 049 €, ce qui représentait 69,6% du salaire antérieur réactualisé. Près de 14% de ces chômeurs indemnisés recevaient moins de 600 € et environ 22% un montant inférieur à 750€. Parmi ceux ayant perdu un emploi à plein temps, le montant de l'allocation moyenne nette s'élevait à 1161€ et offrait un taux de remplacement à peine inférieur (68,7%). Seuls 6,6% d'entre eux recevaient moins de 600 € et 9,3% moins de 750€. À la même date, les allocataires de l'ASS étaient 88% à toucher entre 300€ et 449€, leur allocation mensuelle correspondant à 45,4% de leur salaire net antérieur.

2.5 Chômage et territoires

Si le chômage touche de manière inégale les différents actifs présents sur le marché du travail, son ampleur, ses formes et son évolution sont également variables selon les territoires. Cela a des conséquences directes sur la dynamique des phénomènes de pauvreté qui sont engagés, même si des facteurs de nature institutionnelle (types d'intervention, jeu d'acteurs, etc.) interviennent pour les infléchir, comme l'ont montré les travaux de l'ONPES relatifs aux systèmes locaux de pauvreté. D'ailleurs, cette question n'est pas sans lien avec celle de la réversibilité des situations individuelles puisque le contexte local dans lequel elles s'inscrivent fournit des éléments de compréhension indispensables.

Les données de Pôle emploi montrent que toutes les régions de France métropolitaine sont frappées par la dégradation du marché du travail. Entre février 2007 et février 2008, l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C varie de 3,7% en Corse à 16,6% en Rhône-Alpes. Quatorze régions subissent une croissance des effectifs correspondants de plus de 10% (de plus de 20% pour la seule catégorie A). Parmi la population des moins de vingt-cinq ans, l'augmentation est encore plus nette. Elle dépasse 20% dans douze régions et atteint le maximum de 32,8% en Franche-Comté, pour ces trois catégories ; la croissance des effectifs de jeunes de la catégorie A est supérieure à 30% dans 15 régions et culmine à 56,9% en Franche-Comté. Pour les départements d'outre-mer, l'évolution est plus modérée (de -5,6% en Martinique à +13,3% à la Réunion pour les effectifs des catégories A,B,C). Enfin, le nombre des inscrits (catégories A,B,C) depuis plus d'un an ne diminue plus que dans quatre régions et est en croissance de plus de 4% dans neuf régions. Leur part dans l'ensemble des inscrits dépasse sensiblement la moyenne de la France métropolitaine (29,6%) en Auvergne, Haute-Normandie, Île-de-France, Limousin, Nord-Pas de Calais et Picardie.

En conclusion, ces observations relatives aux liens entre la dégradation du marché du travail et l'évolution de la pauvreté conduisent à souligner deux dimensions principales. D'une part, il convient de ne pas limiter l'appréhension des conséquences sociales de la crise à l'évolution de la population correspondant aux chômeurs au sens du BIT ou de la catégorie principale utilisée par Pôle emploi pour enregistrer les demandeurs d'emploi. Si l'évolution de ces groupes, au centre du marché du travail, reflète largement la dégradation générale de celui-ci, la réalité plus complexe des relations d'emploi nécessite d'appréhender également la manière

dont l'onde de choc se diffuse bien au-delà. Dans ces conditions, l'extension des situations de pauvreté peut concerner des personnes en emploi via les réductions d'horaires ou la disparition d'éléments variables de leur rémunération, des personnes inscrites à Pôle emploi du fait de la perte de l'emploi occupé ou de la difficulté à (ré)intégrer le marché du travail ou encore des personnes inactives, plus aux marges de l'activité professionnelle et que le contexte défavorable éloigne encore davantage de l'emploi. D'autre part, le cumul des inégalités de chômage et des inégalités de couverture sociale du risque correspondant expose particulièrement certaines populations à l'entrée dans la pauvreté, voire à l'aggravation de leur situation de pauvreté initiale. Les jeunes peu qualifiés sont ainsi particulièrement vulnérables. Sans doute, le caractère encore récent et massif de la crise ne permet pas d'observer des phénomènes de cristallisation. Mais on peut penser que, sauf retournement rapide de la situation économique, ceux-ci se dessineront nettement dans les mois à venir. Au-delà de l'extension des phénomènes de pauvreté à de nouvelles populations ou de leur intensification pour des personnes déjà en situation précaire, l'enjeu de la réversibilité des processus de paupérisation enclenchés ou aggravés par la crise est à la fois humain, social et économique. Il interroge la capacité des acteurs sociaux et des politiques publiques à amortir pour tous les effets immédiats de la crise et à préparer les conditions d'un retour à une croissance non excluante.

Bibliographie

Aglietta M., 2008, *La crise*, Éd Michalon.

Bertrand H., Hillau B., 2008, L'enjeu des qualifications dans la maîtrise des restructurations, *Bref* n°259, décembre.

Boyer R., 2008, Une crise tant attendue : leçons d'histoire pour économistes, *Prisme* n°13. Centre Cournot pour la recherche en économie.

Bruggeman F., Gazier B. (ed), 2008, *Restructuring Work and Employment in Europe*, Edward Elgar Publishing.

Calavrezo O., Duhautois R., Walkowiak E., 2009, Chômage partiel et licenciements économiques, *Connaissance de l'emploi* n°63, mars.

DARES, 2009, Demandeurs d'emploi inscrits et offres collées par Pôle emploi en février 2009, *Premières informations* n°13.1.

Domens J., Ponceau J., 2009, L'emploi salarié au quatrième trimestre 2008, *Premières informations* n°11.1, mars.

Erhel C., 2009, *Les politiques de l'emploi*, Éd PUF.

Gautié J., 2009, *Le chômage*, Éd La découverte.

INSEE, 2009, Principaux indicateurs : chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail, *Informations rapides* n°62, mars.

INSEE, 2009, *La récession se prolonge*, Note de conjoncture, mars.

OFCE, 2009, France : la mer se retire. Perspectives 2009-2010 pour l'économie française, *Lettre de l'OFCE* n°309, mars.

ONPES, *Rapport 2007-2008*, Éd La Documentation française.